

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20250225-58-25-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2025

N° 58/25

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 13 février 2025
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) 4 mars 2025

Objet de la délibération :

Ecritures d'ordre non budgétaires – Compte 21321

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	59
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	3
· Dont représenté(e)s	10
· Excusé(e)s :	7
· Non excusé(e)s :	18
- Votants	72

Résultat du vote	
- Pour :	72
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 25 FEVRIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq,

Le vingt-cinq février,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs à Ornans, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de février.

- Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.
Henri BARBET à Thierry MAIRE DU POSET, Joel BOLE à Vincent MARGUET, Laurence BREUILLOT à Jean-Claude STADELMANN, Sandrine CLADY à Franck COLLINET, Jean-Pierre CUNCHON à Christian MESNIER, Christophe FAIVRE-PIERRET à Nathalie LAURENT, Christophe JOUVIN à Vanessa DORDOR, Angèle LIME à Maxime GROSHENRY, Mickael NICOLET à Adrien BART, Sarah VIONNET à Yves MOUGIN
- Procuration** Pascal DUGOURD par James PROUTEAU, Joëlle MAURICE par Michèle BELIN, Didier LAITHIER par Marie-Christine ROBERT
- Suppléé(e)s** Claude CHATELAIN, Yves CUINET, Danièle FIETIER, Nathalie KOWAL-BONDY, Martine LANDRY, Lydie SAGE, Pierre-André VOUILLOT
- Excusé(e)** Guillaume AYMONIN, Christine BREUILLOT, Jean-Marc CARGNINO, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Yves GAMELON, Pascal GOSSE, Florian GRILLON, Elisabeth JACQUES, Sylvie LHERITIER, Chantal MARAUX, Romuald MAUGAIN, Jacques MAURICE, Jean-Louis POGLIANO, Laetitia ROGNON, Patrick TELES, Marie-Christine VERNEREY
- Absent(e)s**

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Bernard HUOT-MARCHAND a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La SGC a informé la CCLL qu'il subsiste à la balance des comptes du budget principal de la CCLL l'absence d'amortissement des immobilisations inscrites au compte 21321 (immeubles de rapport) pour 1 011 351.81€ (*héritage ex-CCALL*).

Ces anomalies doivent faire l'objet d'une régularisation d'ordre non budgétaire via le compte 1068.

L'absence d'amortissement des immobilisations inscrites au compte 21321 (immeubles de rapport) crée une anomalie dégradant la qualité comptable du budget général.

Les immobilisations générant cette anomalie viennent de la CCALL, qui n'amortissait pas ces biens, et sont antérieures à 2013.

Plutôt que de démarrer aujourd'hui un amortissement sur ces immobilisations, la solution proposée par le SGC est de procéder à une reconstitution des amortissements qui auraient dû être constatés, par opérations d'ordre non budgétaires en mouvementant par le c/1068.

Il est ainsi prévu que les corrections soient effectuées en situation nette en faisant intervenir le compte 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés.

Invité à se prononcer, le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le SGC à enregistrer les écritures de reconstitution des amortissements omis par opérations d'ordre non budgétaires de la façon suivante :

- Débit c/1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés,
- Crédit c/281321 - Amortissement des immobilisations - Immeubles de rapport pour la somme de 1 011 351.81€

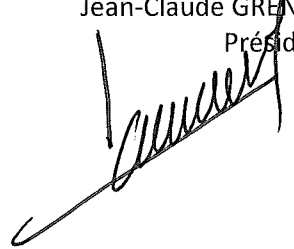
(détail par n° d'inventaire selon état de l'actif annexé)

Fait et délibéré en séance, le 25.02.2025

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20250225-58-25-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2025